

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mars, à 16 heures, le Conseil Municipal de
En exercice : 27	la Commune de CEYRESTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à
Présents : 25	la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GHIGONETTO, Maire.
Votants : 25	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 mars 2021

Présents : MM. GHIGONETTO, RENAULT, BURCHERI, ORTIZ, SCOZZARO, GALLERAND, AZALBERT, PORTALES, MOMBELLI, LACOMBLEZ, PASTOR, RICO, VIVIANI, FARRIS, OHANIAN, BLAIN, GALLI, CRUCIANI, CARIGNANO JAILLON, DELERNIAS, CORDOU, MOSCHETTI, DELOGU, BIGORNE, GUIEU
Absents, excusés représentés : Mme LAMY
Absents, non représentés : M. KABAKIAN
Secrétaire : Mme MOSCHETTI

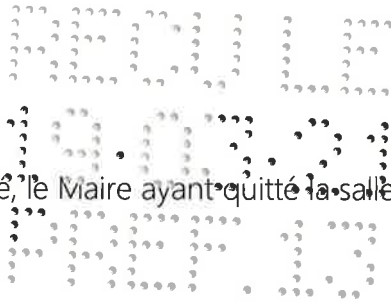
Objet : 2021.07 – Approbation du Compte Administratif 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU les opérations finales de l'exercice 2020,
VU les pièces justificatives à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice 2020,
VU le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020,

CONSIDERANT que les opérations ont été reconnues régulières,

En application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal exerce un contrôle similaire sur les écritures du Maire et sur celles du Comptable, et doit arrêter, au cours de la même séance, le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal et le Compte Administratif de Monsieur le Maire. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et l'ensemble des décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses réalisées et des mandats émis, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, le Compte de Gestion dressé par le Comptable, accompagné des états des restes à recouvrer et des restes à payer ; Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés en 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été présentées dans ses écritures,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal d'adopter le projet de Délibération suivant :



Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020, donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020.

ARTICLE 2 : Constate que le Compte Administratif présente des identités de valeurs avec les mentions du Compte de Gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice 2020, avec un excédent de 3.083.526,04 € se décomposant comme suit :

- Fonctionnement : 963.546,40 €, avec :
 - 3.799.831,10 € en Dépenses
 - 3.717.247,10 € en Recettes
 - 1.046.130,40 € de reports de l'exercice 2019
- Investissement : 2.119.979,64 € avec :
 - 1.359.838,76 € en Dépenses
 - 2.414.732,92 € en Recettes
 - 1.065.085,48 € de reports de l'exercice 2019

ARTICLE 3 : Constate que les écritures font ressortir un résultat global de clôture conforme au Compte de Gestion 2020 dressé par Monsieur le Trésorier et qui n'appelle aucune observation.

ARTICLE 4 : Arrête et approuve ces résultats définitifs.

✍ Ceyreste, le 18 mars 2021

Le Maire, Patrick GHIGONETTO

